



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 7 décembre 2020

La rupture dépend avant tout de nous et de notre organisation !

Edito

S. Creachp.1

Séance plénière du 7 décembre 2020

Budget primitif 2021

JL.Peltier..... p.2/3

L'adoption du projet du STRADDET 2030

O. Capy.....p.3/5

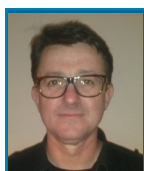
L'engagement pour la cohésion des territoires

R. Le Nezet.....p.5/6

S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées

S. Creach.....p.6/7

Quelques commentaires et analyse.....p.8



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

De plans de relance aux plans « rebond », du redémarrage au verdissement, des transitions à la rupture négociée, du monde d'avant au monde d'après, ... autant de prises de position, de titres de documents, de rapports, de décrets, contrats et engagements, de budgets, de réunions... partout et dans tous lieux, de l'Europe à la collectivité locale, des filières à l'entreprise, si on demandait à toute personne sensée ce qu'elle en attend ? A n'en point douter...un réel mieux. C'est d'une certaine évidence ou alors pourquoi reconstruire si c'est pour faire de la même façon et s'engager dans les mêmes voies qui conduisent à l'échec. L'échec du collectif bien sûr. L'échec du social, des aspects environnementaux, de la démocratie, du respect de la parole donnée.

Parmi les nombreux sujets à l'ordre du jour de cette session du CESER, il n'est pas inutile de préciser que nos interventions ont ce point commun de contester les orientations néo libérales et dans le même temps de faire des propositions en intervenant sur l'avis du CESER, car c'est cet avis que l'on vote, ce qui semble toujours échapper à certains peut-être pour mieux dévaloriser cette instance.

La CGT a voté favorablement l'ensemble des avis dont celui sur le budget primitif 2021 qui porte des propositions que la CGT avance elle aussi, comme dans sa conclusion, sur les nécessaires transitions.

Au-delà des interventions ci-après, nous revenons au travers quelques commentaires en conclusion de ce numéro sur quelques points saillants de cette session avec des dossiers « bretons » qui marquent une différence avec la mainmise de l'Etat dans la période. Force est de constater en effet que le « modèle social » français est bien réquisitionné pour l'é-

conomie privée avant tout. Les milliards pleuvent pour certains, les mauvais coups pour d'autres. Parmi ces derniers, les travailleurs indépendants, les artisans, les « petits » paysans, ..., au même titre que les salariés.es puisque pris dans une spirale identique qui ne reconnaît pas le **prix du travail**.

Le fond du sujet est là et juste là !

C'est justement parce que la CGT est le syndicat de la feuille de paye que personne ne fera à notre place pour l'intérêt des travailleurs. Ou plutôt si, comme le monde a horreur du vide, certains s'y essaieront mais pas pour les mêmes raisons.

Cette sortie de crise s'inscrira dans un temps d'autant plus long que les conséquences sanitaires, sociales, économiques, environnementales, organisationnelles, démocratiques, avec le risque de « répliques », voire de nouvelles crises systémiques, s'il n'y a pas de réflexion globale sur un avenir souhaité et les moyens d'y parvenir. C'est bien pour cela qu'en situation d'urgence, la gestion de la crise repose au niveau national plus particulièrement sur un nombre réduit de décideurs politiques, qui ont tout pouvoir pour agir. **La reprise des activités, la reconstruction, ..., devrait normalement permettre de réintégrer dans le débat politique les corps intermédiaires, surtout les syndicats de salariés, sauf -c'est important- s'ils ont des alternatives à faire valoir à l'ordre « de guerre » dont la question justement des libertés.**

C'est pour cela que la rupture de la CGT est combattue. Pas parce qu'elle est nouvelle, mais transformatrice de la société.

Organisons-nous, actifs et retraités, surtout, pour imposer les nécessaires transformations !

Rennes, le 10 décembre 2020

Site Internet :

www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0723 S 07992

Bimensuel - 0,15€



Dans cette période inédite, à bien des égards, la CGT ne peut faire l'impasse sur les conséquences de la crise sanitaire et ses retombées sur l'activité économique et notamment pour les salariés. Impensable en effet de porter une critique sur ce budget primitif 2021 en éludant la situation sociale actuelle qui devrait être la priorité d'action de tous les acteurs qu'ils soient institutionnels ou économiques car pour la CGT la violence de cette crise sanitaire se transforme au fil des mois en crise sociale. Cette situation est à mettre en perspective avec le climat social désastreux dans lequel la France se trouvait avant cette pandémie avec le mouvement dit « des gilets jaunes » révélatrice de fractures sociales, territoriales et démocratiques.



La pandémie de Covid-19 est finalement un puissant révélateur des fractures et inégalités frappant les plus précaires tant d'un point de vue économique que sanitaire, reflets de la qualité de vie.

L'analyse récente de l'INSEE de l'impact différencié sur les Français *« permet de voir que les inégalités, qu'elles soient sociales, territoriales ou de genre, ont été mises en lumière voire renforcées par la crise sanitaire »*. Ainsi, selon l'institut *« les catégories sociales les plus modestes subissent plus fortement la surmortalité mais aussi la baisse de leur revenu, la plus forte constatée sur un trimestre depuis 1949 »*. Selon les chiffres de l'Insee, les pertes d'emploi du premier semestre 2020 ont principalement affecté les plus précaires. Ainsi, sur près de 500 000 emplois détruits lors du premier trimestre 2020, plus de 300 000 sont des emplois en intérim. Nouveaux entrants dans le marché du travail, les jeunes, ont également plus pâti des pertes d'emploi : 9 % des 15-24 ans qui étaient salariés au début du confinement ont perdu leur travail, soit 7 points de plus que chez les 40-

65 ans.

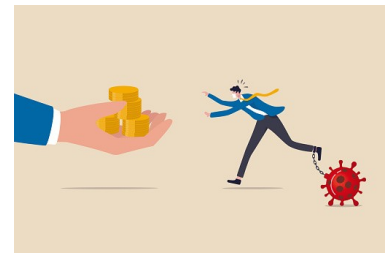
Assurément les jeunes sont devenus les « premiers de cordée » de la pauvreté.

Cette précarisation s'accompagne aussi d'une perte du revenu disponible pour les ménages. Ce sentiment de perte financière, accru chez les artisans et commerçants et les ouvriers, s'accompagne d'inquiétudes fortes sur l'avenir et notamment celle sur la capacité à honorer loyers et crédits. Dans le même temps, nous constatons que la crise a permis à 20% des plus riches d'épargner et d'accroître ainsi leur niveau de vie quand la situation se dégrade pour les 20% les plus pauvres. Aujourd'hui, les 10 % les plus riches gagnent plus que les 40 % les plus pauvres réunies : assurément la crise n'est pas pour tout le monde !

Dans cette situation, la CGT s'inquiète que le 1^{er} Ministre désigne une nouvelle commission qui aura pour charge d'examiner la situation des dépenses publiques en fixant le regard sur les comptes sociaux et ceux des collectivités locales. Pour la CGT, la préoccupation du moment doit être à la relance de notre économie en s'appuyant notamment sur la soutenabilité sociale et écologique de celle-ci.

Concernant notre Région, la CGT s'inquiète pour l'investissement dans les territoires pour planifier, de la part de l'Etat, une « reconstruction ». Le retard pris dans l'élaboration des CPER en cours de discussions en est malheureusement l'expression. La suppression voulue du volet mobilités des négociations risque de compromettre nombre de projets régionaux inscrits notamment dans la « nouvelle feuille de route pour des mobilités solidaires et décarbonées » qui fait l'objet d'une saisine du CESER et d'une intervention de la CGT.

Dans ce cadre, la CGT ne peut que saluer les mesures de soutien à l'activité qui marque sensiblement ce budget primitif 2021. Néanmoins pour la CGT, les entreprises bénéficient déjà d'un soutien important de l'Etat avec des dispositifs d'aides financières dont l'efficacité économique notamment en terme de création d'emploi reste à démontrer.



La CGT n'est pas contre des mécanismes de soutien aux entreprises, à fortiori pour celle durement touchées par cette crise mais cela doit avoir des contreparties tant en terme de création d'emploi que de formation professionnelle.

L'avis du CESER pointe l'évolution de l'action publique pour mieux répondre aux attentes des usagers. La première réponse est de stopper le démantèlement de tous les versants de la fonction publique qui se poursuit, en Bretagne aussi.

La Région, par ses décisions budgétaires, a les moyens d'influer sur les évolutions à mettre en œuvre et c'est d'ailleurs bien le sens de la démarche Breizh COP. Pour la CGT, créer de la valeur ne peut être synonyme de dumping social ou environnemental : c'est bien vers ce nouveau monde qu'il faut aller !



Les femmes et les hommes de Bretagne, l'environnement dans lequel ils vivent, leurs conditions de travail, leurs conditions de vie dépendent en grande partie du partage des richesses qu'ils produisent, de leur liberté de choisir leur carrière à partir d'une formation de qualité. Les difficultés rencontrées par les entreprises en ce moment ne sont-elles pas l'occasion de leur demander de réfléchir à de nouvelles orientations avec l'aide qu'elles peuvent recevoir de la Région et l'Etat ? Penser à produire mieux pour l'environnement, mieux avec des salariés impliqués, bien traités et bien payés en assujettissant toutes les ai-

aides sur des critères sociaux et environnementaux et en se donnant les moyens de vérifier qu'ils sont suivis d'effet.



La formation est l'un des piliers majeurs des programmes budgétaires. Nombres d'entre eux mettent en évidence la volonté de la Région de participer à la réduction de la précarité, ce que la CGT salue. Dans tous les contrats d'objectifs co-signés par la Région, cette intention doit être traduite en acte et pas seulement en intention. La CGT y veillera.

C'est avec tout le monde que doit se bâtir les nouvelles exigences de la formation initiale. La CGT apprécierait, comme le CESER, que la réflexion sur les lycées de demain s'ouvre à tous les publics en reposant là encore la question de la puissance publique.

La CGT soutien la demande du CESER de permettre le prêt gratuit « fournitures » pour tous les lycéens, le pass ressources pédagogique n'est pas disponible dans tous les établissements et cela est regrettable.



Concernant les formations sanitaires et sociales, la CGT soutient l'avis du CESER qui note les efforts en nombre de place et les modifications de l'accompagnement financier mais déplore encore les perspectives d'emplois précaires et mal payés qui s'ouvrent souvent ensuite. La CGT réaffirme, avec les milliers de soignants qui poursuivent leurs actions, qu'il faut plus moyens dans les hôpitaux, dans les établissements de santé et notamment pour seniors, dans l'aide à domicile, pour que tous les jeunes formés restent ensuite dans ces métiers indispensables et riches mais aussi difficiles. Alors oui, il faut former plus de professionnels mais il faut aussi améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires.



Le budget, pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi, est dans la continuité des années précédentes. Certaines recommandations du CESER, notamment sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, ont été entendu par la région. Il reste néanmoins de nombreuses difficultés pour les jeunes accueillis en mission locale qui ne bénéficient pas tous de la mensualisation et qui affrontent souvent un parcours du combattant pour remplir leur dossier. La CGT souhaite que cette question-là s'améliore dans l'année.

La CGT partage la nécessité de prioriser la cohésion des territoires, elle intervient à cette session sur le sujet.

La CGT acte l'implication de la Région dans son soutien à l'agriculture et à l'Industrie Agro-Alimentaire, elle joue un rôle stratégique de notre économie régionale. Les confinements

ont mis en exergue les forces et faiblesses de cette partie de notre économie. Au modèle intensif doit succéder une montée en gamme avec des structures résilientes qui offrent des emplois attractifs. La conditionnalité des aides et les investissements massifs permettront de répondre au défi posé par la concurrence déloyale. Néanmoins, dans une économie de marché où le comportement du consommateur reste déterminant, la question du pouvoir d'achat, donc des salaires, mais aussi de la conscience individuelle et collective de l'enjeu du développement durable sont des enjeux majeurs. A ce titre, l'intervention publique est indispensable pour soutenir et sécuriser les travailleuses et les travailleurs, assurer des produits sains et garantir la souveraineté alimentaire.

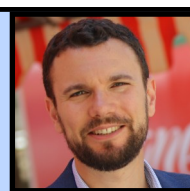
La CGT rappelle qu'il est de l'intérêt général de rémunérer convenablement les agriculteurs dont la production peut rendre des services environnementaux, ce qui contribuerait à l'assise économique du secteur en Bretagne et à l'atteinte des objectifs fixés par la Breizh COP.



En conclusion, la CGT attire l'attention du CESER, comme la « chute » de l'avis : orienter la stratégie vers les nécessaires transitions. Il ne peut y avoir en effet place pour un double langage. Soit cela change, soit, de fractures en fractures, l'édifice rompt. C'est aussi cela la rupture, en démocratie plus que jamais !

L'adoption du projet de SRADDET 2030

Intervention de Olivier CAPY



La CGT souligne une nouvelle fois le travail immense effectué par le CE-

SER pour rendre cet avis qui porte sur une étape importante -et qui achève un cycle- : l'adoption du projet

de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

donnant suite à la consultation administrative et à l'enquête publique.



L'intervention de la CGT ne revient pas ici sur l'ensemble de la période qui court depuis le lancement politique de la démarche Breizh Cop et dont le SRADDET est partie intégrante.

Le CESER a bien évidemment été sollicité tout du long, il a fait part de ses satisfactions, de ses regrets aussi -et cet avis général le souligne-, comme l'absence marquante de certains documents pourtant essentiels tels les bilans des schémas intégrés au SRADDET.

A l'avenir, il faut installer une culture de l'évaluation et du suivi des politiques publiques : elle permettra au CESER, sur la base d'éléments clés, de produire des analyses encore plus solides et d'améliorer ses avis. La CGT le dit d'autant plus aisément que le CESER est force de propositions dans ce rôle de contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques.



Aussi, la CGT souhaite rappeler que le travail du CESER est le fruit d'un effort commun. D'abord, nous saluons l'appui permanent des services, des agent.e.s fortement mobilisé.e.s, des chef.fe.s de pôle, de la direction et de la présidence. De même, la rédaction de cet avis a été nourrie par un groupe de travail dédié et animé par le rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation. Ainsi, après une étude consacrée aux conséquences de la crise sanitaire et au sein de laquelle il présentait ses préconisations, le groupe a revisité les 38 objectifs de la Breizh Cop intégrés à ce schéma.

Quelques observations de l'avis portent sur des points ayant évolué suite

aux conclusions de l'enquête publique et à la survenance de la crise sanitaire.

La CGT partage et conforte les positions du CESER. A l'heure où l'économie privée est mise sous perfusion d'argent public, il est inacceptable de ne pas dédier les moyens financiers à l'ensemble du projet politique.

Nous relèverons que les interrogations, remarques, désaccords ou validation de la commission d'enquête reprennent pour beaucoup les analyses du CESER : présentation, contenu et pédagogie du SRADDET, transparence de la démarche d'élaboration, suivi et évaluation, gouvernance, objectifs, règles (assez affadies en comparaison des objectifs), moyens financiers, mise en cohérence du SRADDET et des autres schémas, contrats, pactes...

La CGT renvoie à l'outil de conditionnalité des aides par le biais de leur impact sur les questions sociales et environnementales. Il devrait être au cœur des dispositifs, et permettrait de joindre les déclarations d'intentions politiques aux actes.

Les droits sociaux ne sont pas des privilèges, ce ne sont pas des concepts surannés, des femmes et des hommes les ont conquis de hautes luttes durant de longues années, et ils ont contribué au développement de notre économie. Résistez à la tentation de penser en terme de « coût du travail », une telle approche ne nous permettra pas de « (re)faire société ». Le CESER a mis en évidence à plusieurs reprises que la « reconstruction » appelle des réponses plus complexes et plus justes, il a d'ailleurs déjà arbitré sur cette notion : le travail à un prix !



Venons-en maintenant à l'évolution du SRADDET dans ce contexte de crise sanitaire. Cet avis général du CESER trace des pistes et demande des ajustements puisque la session du Conseil Régional se prononcera sur l'ensemble du document et de ses composantes :

- Présentation générale et ambitions ;
- Diagnostic ;
- Orientations stratégiques ;
- Objectifs ;
- mesures à caractère réglementaire
- Annexes.

Les 2 dernières feuilles de route du Conseil Régional sur un total de 6 qui fondent le cahier des engagements de la Breizh Cop sont complémentaires mais non compris juridiquement dans ce document. La CGT compte bien croiser son cahier revendicatif à ce cahier des engagements puisqu'il est plus que temps d'inverser l'ordre des priorités.

A la crise financière de 2008, aucune politique mise en œuvre n'a encore donné de solution véritable, par exemple au moyen de la redistribution des richesses. L'entêtement à ne rien vouloir changer a été propice à l'enchaînement d'autres crises. Pourtant, la logique de concurrence au dépens de celle de coopération abîme les êtres humains et la nature. Nous avons besoin des solidarités, portées par la sphère publique mais aussi par le secteur privé.



La CGT n'est pas la seule à dire que cette crise sanitaire, sociale, environnementale et démocratique n'aura d'issue que par une véritable rupture de système !

Retenons que les services publics sont de ce point de vue le fil rouge d'une République démocratique, sociale et environnementale ! D'ailleurs, le CESER, dans cet avis comme dans bien d'autres, a su indiquer la relation essentielle entre les services publics et l'aménagement du territoire.

La CGT insiste sur les réponses adéquates qui doivent être apportées aux problématiques relevées par le CESER :

- Pour la culture, les salarié.es de ce secteur ont aussi des propositions concrètes ;
- Contre la précarité et les inégalités ;

- Pour la souveraineté industrielle et alimentaire qui impose la localisation des activités ;
- Pour une démocratie réelle, donc sociale ;



Le CESER note à juste titre que deux objectifs, le numérique et l'aménagement du territoire, doivent faire l'objet d'une approche nouvelle. Le numérique produit des effets considérables

sur le travail et les relations sociales, tandis que le second interroge la logique des bassins de vie, les réponses aux besoins de proximité et donc notre cohésion.

L'acronyme SRADDET paraîtrait « peu séduisant » mais il a le mérite d'une ambition politique : « vivre mieux ensemble dans un espace commun » appelle une politique transformatrice qui s'appuie nécessairement sur un Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Régional pour ce qui concerne notre espace examiné ici.

La CGT votera cet avis et participera aux prochaines étapes pour les inscrire dans le sens du progrès social car

nous devons nous prémunir de la répétition des erreurs passées.



L'engagement pour la cohésion des territoires

Intervention de Ronan LE NEZET



La CGT partage l'avis du CESER sur le dossier du Conseil Régional « Engagement pour la cohésion des territoires ». La démarche Breizh COP s'est formalisée, entre autre, autour de 38 objectifs. La Région Bretagne a souhaité elle aussi formaliser ses propres engagements prioritaires, au nombre de six, dont l'engagement pour la cohésion des territoires.

La CGT partage pleinement l'avis général du CESER sur le fait que cette cinquième et avant dernière feuille de route du conseil Régional marque une évolution majeure dans les relations entre la Région Bretagne et les territoires, donc avec l'ensemble de ses habitants.es.

Puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

C'est noté dans le bordereau de l'exécutif : la « nouvelle doctrine » -du Conseil Régional- est sensée « *continuer à toujours améliorer les conditions de vie et de développement de toutes les bretonnes et les bretons et dans tous les territoires* ».



De ce fait, la cohésion des territoires doit tenir compte avant tout de l'égalité de traitement des personnes et si ce ne sont pas les territoires qui sont « égaux » ce doit être celles et ceux qui y vivent au titre de leurs droits, mais aussi leurs devoirs et un certain nombre d'acteurs oublient un peu vite cette notion.



La CGT propose de repenser l'aménagement du territoire et ce dernier doit l'être à l'aune de travailler, vivre, se cultiver, se loger, se soigner, se former, se déplacer...

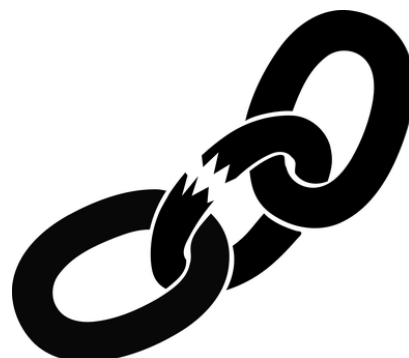
La crise, comme l'ont souligné 6 organisations syndicales de salariés, la CGT, la CFDT, FSU, la CFE-CGC, UNSA, la CFTC, lors de la Conférence sociale de Bretagne, révèle de nombreuses inégalités et fragilités.

Les inégalités se creusent et de nombreuses expressions témoignent d'une lassitude, d'une colère et d'une défiance à l'égard des pouvoirs pu-

blics. Nombre d'entreprises, parmi elles de très grands groupes, utilisent cette période pour restructurer, le plus souvent avec l'apport des aides publiques. D'autres profitent pour imposer des mesures régressives sur les questions d'organisation du travail ou encore de travail à domicile.

Les premières transformations, dès lors, à mettre en avant dans l'engagement de cohésion des territoires concernent la capacité à répartir la richesse différemment, en prenant en compte les femmes, les hommes où elles et ils vivent et travaillent.

Cette proposition ne peut pas s'appréhender sans faire le rapprochement avec le SRADDET adopté à cette même session et la dernière feuille de route sur les mobilités décarbonées. Pas plus qu'avec les autres feuilles de route et la Breizh COP puisque c'est bien le Président de la Région qui, dans cette perspective politique, parlait de rupture négociée.



La CGT oppose au plan de relance national un plan de rupture, la raison en est simple : il faut changer de modèle. La relance comme le redémarrage peuvent l'être dans un processus identique à ce qui a conduit aux crises.

En tirant un trait sur 3 générations de rapports entre l'échelon régional et les autres territoires, et ce après de multiples changements législatifs, qui ont en commun la spécialisation accrue au détriment de la réponse aux besoins des populations, le Conseil Régional assume ce bouleversement introduit par cet engagement.

Le dialogue stratégique proposé par le Conseil Régional est un « *pacte d'engagement dans les transitions* » qui seront « *éventuellement traduits sur le plan opérationnel par l'élaboration de conventions thématiques* ».

Ces pactes, non dotés financièrement, seront fléchés sur les 6 enjeux du Conseil Régional, en fait, ils le seront sur les 3 premiers : foncier, eau et climat/énergie.

Sans engagement sur ces 3 critères pas d'argent. Très bien !

Que cette doctrine pour le changement le soit aussi pour les 3 autres qui sont ceux rappelés par la CGT en début d'intervention : la relocalisation et/ou le rééquilibrage territorial d'activité, la qualité de l'emploi, l'insertion et le dialogue social.

De ce fait, l'éco-socio conditionnalité des aides prendrait tout son sens et marquerait une vraie rupture notamment sur les aides publiques versées sans contrepartie sur des engagements des acteurs économiques sur l'emploi durable.

Dans la nouvelle politique territoriale la question des échelles territoriales pertinentes est interrogée.

L'égalité des chances entre les territoires comme leur accompagnement sont cruciaux dans cette nouvelle doctrine et la mise en place des nouveaux dispositifs financiers également. L'avis du CESER souligne de nombreuses questions sur cette mise en œuvre envers les territoires comme la péréquation, l'ingénierie, les nouveaux dispositifs financiers, l'animation régionale.

Il est évident que le CESER suivra particulièrement l'ensemble de cette politique nouvelle de cet engagement régional portant sur la cohésion des territoires.

Il le fera d'autant plus que contrairement aux conseils de développement cités, le CESER ne l'est pas.

Ce bordereau indique, nous citons « *s'il précise certaines modalités de leur mise en œuvre en réponses opérationnelles, les prochaines semaines permettront de poursuivre et finaliser ce travail, notamment par la formalisation de règlements d'intervention. Le cadre qui est ainsi posé*

permettra d'expérimenter de nouvelles pratiques et relations pour les deux prochaines années. »

Nous verrons de quoi il en retourne de ces règlements d'intervention.

Enfin et ce sera notre conclusion : pour qu'il y ait « cohésion », il faut pour le moins une communauté de destin et une solidarité.

La CGT est attachée à la solidarité c'est pourquoi ce thème de la solidarité de la BREIZH COP qui est une des trois valeurs fondatrices de ce projet doit se vérifier dans les faits. Cette valeur doit être au cœur de l'action collective et de l'action publique, assurant la solidarité entre les personnes, la solidarité entre générations et la solidarité entre les territoires, dans une logique d'interdépendance, de complémentarité et de réciprocité.



La solidarité avec les plus fragiles doit être la priorité. Il faut une réelle mobilisation qui corresponde aux besoins des territoires, avec un maillage et un réseau qui assure une continuité des valeurs républicaines de la Métropole jusqu'à la commune du Centre Bretagne.

S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonnées

Intervention de Stéphane CREACH



Dans un monde où l'activité, aussi diverse soit-elle, repose bien évidemment sur la mobilité des individus et des marchandises, les maîtriser, les organiser comme évaluer leurs incidences économiques, environnementales et sociales est incontournable.

Depuis des décennies, la CGT, comme nombre d'autres organisations de la société civile, porte un regard critique sur les effets des politiques de transport et leur véritable coût économique, social et environnemental. Ainsi, au gré des constats et analyses, tous plus alarmants les uns que les autres, nous n'avons jamais observé de véritable évaluation sur les effets délétères de ces politiques qui

ont pour dénominateur commun un ultralibéralisme largement responsable du désordre actuel dans le secteur.



Si les mobilités ne cessent de croître d'année en année avec tous les désagréments que cela génère, l'intervention publique, quel qu'en soit le niveau, s'est bornée à adapter les infrastructures à l'augmentation des flux tout en arguant pourtant de la nécessité de privilégier les modes les plus vertueux.

Ainsi les autoroutes ont été privatisées et cette manne publique qui aurait pu participer au financement du report modal de la route vers les modes les plus vertueux a disparu.

Les projets, fort coûteux en espace foncier agricole restent de mise et à

et à ce rythme les générations futures ne peuvent se résoudre à choisir entre se déplacer ou s'alimenter...

La crise actuelle est certes l'élément perturbateur que personne n'a vu venir et qui vient déjouer tous les scénarios de croissance de rigueur jusqu'alors.

Alors que le secteur est en proie à un dumping social et environnemental devant lequel une large majorité d'acteurs politiques ou économiques ferment les yeux ou agissent si peu, un virus aura suffi à mettre à terre les hypothèses de croissance les plus solides mettant un terme, au moins momentanément, à cette inflation galopante de mobilités !

Passé le moment de la gestion de la pandémie virale, mais des virus plus ou moins virulents risquent de revenir au gré de bouleversements d'une gestion « des gribouilles » des rapports sociaux, se posera, puisque cela se pose déjà : une stratégie de mobilité solidaire et décarbonnée.



En France, l'Etat, c'est le moins que l'on puisse dire, a pris quasiment aucune initiative pour essayer d'endiguer le phénomène de l'inflation des mobilités routières. Des projets routiers, imaginés il y a plusieurs décennies, restent d'actualité, et sont menés à leur terme ; le maillage ferroviaire, qui est un élément structurant d'un aménagement solidaire et harmonieux du territoire, a été délaissé au profit du TGV bien plus rentable d'un point de vue capitalistique et les voies navigables ont été quasi délaissées au profit du mode routier tout comme le FRET ferroviaire... Le cabotage également mais là encore la CGT porte des propositions avec d'autres organisations sur un mode vélique.

L'Etat, par idéologie, a joué la carte du laissé faire avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui à savoir des dégâts environnementaux dont les générations futures vont payer le prix

fort eu égard aux effets sur le climat. La Bretagne est d'ailleurs une grande contributrice compte tenu de la surreprésentation du mode routier.

Pour la CGT, cette nouvelle feuille de route d'une série de 6, qui s'inscrit dans la démarche Breizh COP, est sans doute une initiative à saluer car elle montre qu'une ambition publique est possible pour faire évoluer la situation en imaginant des solutions de mobilités soutenables socialement et environnementalement. Reste que celle-ci porte un manque en n'intégrant pas le sujet de la logistique dont l'impact environnemental en Bretagne est loin d'être neutre compte tenu du niveau des flux routiers marchandises et de l'extraordinaire faiblesse du mode ferroviaire...

Le FRET ferroviaire en Bretagne est-il un sujet tabou ?

Comme le relève très justement le bordereau, la crise actuelle est une opportunité pour avancer des solutions de déplacements plus vertueuses d'un point de vue environnemental. Pour la CGT cela nécessite une approche différente qui considère l'ensemble des coûts pour chaque mode tant d'un point de vue économique, social, qu'environnemental. La CGT ne saurait appréhender une telle démarche sans y inclure les attentes fortes dans tous les territoires bretons et nous appelons de nos vœux la tenue de véritables débats incluant représentants de la société civile, usagers des transports et l'ensemble de la population. Nous portons les mêmes exigences à l'égard des salariés du secteur et notamment ceux des transports publics, quel que soit le mode, dont la situation ne cesse de se dégrader cette dernière décennie.

Comment aussi de pas se rendre compte que concernant le maillage ferroviaire et les lignes du quotidien « une envie de train » s'exprime avec une envie d'arrêts dans les territoires. Les exemples ne manquent pas.



La CGT ne peut qu'acter le souhait du Conseil Régional de doublement

de la part des transports collectifs en réponse aux besoins de mobilités même si malheureusement aucun horizon temporel n'est fixé. L'atteinte d'un tel objectif va largement dépendre de la capacité des collectivités territoriales bretonnes à abonder dans le même sens alors que la compétence transport s'exercera à divers niveaux territoriaux et que les agendas politiques des uns et des autres ne sont pas forcément les mêmes. La CGT met en garde sur l'illusion que porte les solutions numériques. Si celles-ci n'ont que pour seul objectif de faire disparaître toute présence humaine, autant clore de suite le débat. L'émergence de nouvelles technologies ne peut se traduire par de nouvelles suppressions d'emplois ce qui serait un véritable contre-sens !

La réussite de la mise en œuvre de cet engagement reposera très largement sur la capacité du Conseil Régional à conserver une véritable maîtrise publique de cette ambition pour des mobilités solidaires et décarbonnées. L'enjeu est pour la CGT de créer de la valeur bien au-delà du seul prisme économique !

C'est une condition sine qua non pour que le monde des mobilités de demain ne ressemble plus à celui d'aujourd'hui !

La CGT souligne que l'organisation de la feuille de route en 8 axes permet une lisibilité sur la question. Nous ne revenons pas sur le développement du CESER dans son avis sur ces 8 axes, c'est suffisamment argumenté.



Mobilités douces, transport publics, transports en commun, terre, fer, mer, ..., plus que jamais en pariant sur l'intelligence collective au service du bien commun, il y a matière à faire de la mobilité solidaire et décarbonnée une marque déposée dans notre région péninsulaire.

Session du 7 décembre 2020 :

quelques courts commentaires et analyses

Budget primitif 2021 : Ce budget primitif 2021 s'inscrit dans un contexte aussi exceptionnel qu'incertain, selon le Président de Région, qui a décidé de porter l'engagement régional à un niveau inégalé de 1,66 Md€, en augmentation de 3,7% par rapport à 2020. Il est évident que l'impact de la COVID 19 percuta les budgets des collectivités territoriales et le budget 2020 a déjà subi plusieurs effets : un niveau de dépenses sans précédents en soutien aux acteurs du territoire, tandis que les ressources ont subi un recul dans un temps identique (TVA, TICPE, cartes grises). La nouvelle fraction de l'attribution des recettes TVA en remplacement de la CVAE a permis en terme de recettes d'atténuer la situation. La CGT est en désaccord sur cet impôt injuste mais sans revenir sur l'ensemble du dossier de la fiscalité sur lequel la CGT doit marteler ses propositions dans le cadre d'une position confédérale pour une autre fiscalité, l'avis souligne les efforts sur la formation, le soutien à l'économie, le maintien des engagements dans l'immobilier des lycées, une volonté de maintien d'une politique transport, ... Enfin, le CESER insiste sur le cap politique des transitions à véritablement mettre en œuvre, c'est aussi ce qu'exprime la CGT pour une rupture avec le modèle en place. (Voir avis du CESER)

SRADDET : L'adoption du « schéma des schémas » est ainsi prévue pour la session du Conseil Régional de mi-décembre. L'avis du CESER renvoie à son implication depuis fin 2016 sur le sujet et il n'est pas inutile de vérifier l'ensemble des préconisations faites à cet égard et les propositions faites tout au long du processus par la CGT. Cet avis intervient dans une période particulière de crise et il est bien évidemment fait mention de cette référence dans l'expression du CESER notamment sur les questions de santé mais aussi sur la culture de la prévention et de la gestion des risques. Dans le même temps, le CESER insiste à repenser totalement le concept d'aménagement du territoire suivant en cela la CGT sur ce chantier immense à ouvrir. Pour la CGT, réduire ce schéma à un schéma prescriptif en matière d'urbanisme pour « ne parler » qu'aux SCOT, PLU, PLUI c'est mettre de côté la notion de Développement durable et d'Egalité des territoires. Il n'est pas inutile de préciser que c'est peut-être la chambre régionale de l'agriculture qui a le mieux saisi l'avis du CESER pour marquer un tournant dans ses prises de positions révélées également par voie de presse. (Voir avis du CESER)

Engagement territorial : Cette avant dernière feuille de route des 6 engagements du Conseil Régional constitue un vrai bouleversement dans la doctrine régionale en matière de relations avec ses partenaires territoriaux. Ainsi, il est mis fin à 3 générations de contractualisation et de programmation pluri-annuelle entre la Région et les Pays particulièrement mis en avant jusqu'à présent en Bretagne. La nouvelle relation avec les EPCI était certes actée politiquement mais pas son fonctionnement opérationnel ; il s'agit maintenant de passer de contrats à des pactes non dotés financièrement. Ces pactes seront néanmoins guidés par des critères de conditionnalité des interventions financières du Conseil Régional plus précisément en ce qui concerne 3 critères sur 6, environnementaux, en délaissant les critères sociaux au motif qu'ils s'adressent aux collectivités. Le principe « pas d'engagements pas d'argent » nous va plutôt bien reste que c'est valable pour l'ensemble des critères à mettre en œuvre dont celui de la localisation de l'activité par exemple. (Voir avis du CESER)

Engagement « mobilités solidaires et décarbonnées » : la dernière feuille de route du Conseil Régional concerne la question prégnante en Bretagne des mobilités. Pour rappel, lors des travaux de la Breizh Cop, un atelier spécifique sur le sujet avait dévoilé un sondage d'opinion des bretonnes et bretons mettant en avant que c'est le deuxième sujet de préoccupation territorial. Cette feuille de route compte 8 axes et un certain nombre de préconisations ou de pistes d'actions que nous ne développerons pas ici. La décarbonation des transports doit devenir un sujet majeur dans les réunions syndicales et cet enjeu rassemble toutes les générations. Une chose reste pour l'instant solidement ancrée en Bretagne, c'est le parti pris de la SNCF sur le non recours au Fret ferroviaire sur cette partie du territoire. La CGT invite ses organisations à mettre à leur agenda cette question qui pose la question du trajet domicile/travail. (Voir avis du CESER)

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER